



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET  
Service de la communication  
interministérielle

Strasbourg, le 7 juin 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Point sur les modalités d'accueil des ressortissants étrangers à la préfecture du Bas-Rhin

Depuis le printemps 2017, le dispositif d'accueil des ressortissants étrangers à la préfecture du Bas-Rhin consiste principalement en un accueil sur rendez-vous, à l'exception des demandes d'admission exceptionnelle au séjour transmises par courrier. L'accueil des demandeurs d'asile et des postulants à la nationalité française relèvent de dispositifs particuliers.

L'organisation de l'accueil par rendez-vous a permis, en complément de renforts et moyens humains aux guichets, d'améliorer les conditions d'accueil en limitant l'attente.

Le dispositif de rendez-vous a été adopté en tenant compte d'une augmentation prévisible de la demande.

Près de 60 000 rendez-vous potentiels annuels sont ainsi proposés pour les différentes demandes et remises de titre.

Comme dans l'ensemble des préfectures ayant opté pour la prise de rendez-vous, l'accès s'effectue *via* le site internet de la préfecture à l'aide du module de rendez-vous immédiatement identifiable sur la page d'accueil.

L'utilisateur est ensuite guidé dans chaque étape, jusqu'au choix du créneau proposé, par catégorie de titre.

Toutes les informations pratiques relatives aux démarches sont disponibles *via* l'onglet « démarches administratives » puis « étrangers en France ».

Ces informations comprennent les listes de pièces nécessaires à la constitution des dossiers pour permettre de réduire le nombre de rendez-vous nécessaire au dépôt d'une demande complète.

Le système propose chaque semaine des rendez-vous pour les différentes demandes. Une partie de ces créneaux est réservée pour des rendez-vous sur place **pour les usagers ne disposant pas de connexion internet.**

Contact presse : Préfecture du Bas-Rhin - Aurélie CONTRECIVILE -  
Chef du service de la communication interministérielle  
Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45  
<http://www.bas-rhin.gouv.fr/>





PRÉFET DU BAS-RHIN

Ainsi la préfecture a mis en place un dispositif qui se veut souple et adaptable aux besoins des usagers. L'évaluation menée 6 mois après le lancement du système de rendez-vous a conduit à la mise en œuvre des mesures suivantes :

**1. Le maintien d'un dispositif permettant une certaine souplesse pour des situations urgentes** et appelant un traitement soit individualisé soit accéléré.

Ainsi, deux guichets fonctionnent chaque jour pour traiter les situations urgentes soit signalées sur place par les intéressés, soit signalées par des avocats ou associations.

**2. L'augmentation du nombre de rendez-vous pour certains types de demandes.**

La délivrance de cartes de séjour pluriannuelles, prévue par la loi du 7 mars 2016, a pour conséquence la diminution du nombre de demandes de renouvellement de titres de séjour. Une partie des rendez-vous prévus pour le renouvellement a donc été consacrée à d'autres demandes de documents, tels que les documents de circulation pour les mineurs.

**3. La création d'un nouveau guichet spécifique depuis le 2 mai.**

Ce guichet accueille :

- les personnes souhaitant faire une demande de titres de séjour pour raison de santé,
- les personnes bénéficiant d'une protection internationale (réfugiés, protection subsidiaire) afin de garantir la délivrance rapide de leurs titres de séjour.

Pour le dispositif particulier des demandes d'asile, un quatrième guichet a été ouvert depuis le mois d'avril, permettant de réduire de moitié (de 14 à 7 jours) le délai entre la prise de rendez-vous et l'accueil.

Une réflexion est engagée pour augmenter les capacités d'accueil de la préfecture dans certaines périodes de l'année et une réunion de travail va être prochainement organisée avec les associations qui accompagnent les usagers pour faire un point de situation sur le dispositif d'accueil.

--

Contact presse : Préfecture du Bas-Rhin - Aurélie CONTRECIVILE -  
Chef du service de la communication interministérielle  
Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45  
<http://www.bas-rhin.gouv.fr/>

